

Séance du 24 septembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION
Rapporteur : M. Pierrick DUCIMETIERE

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, , Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Sonia MOKEDDEM (Procuration à Laurence POTIER GABRION), Zekai YAVUZES (Isabelle BELIN REGARD, Marc LOCATELLI (Procuration à Sylvie SERMONDADAZ), Patrice CONTAT (Procuration à Michel LANGLET), Nicole COTTERLAZ-RANNARD (Procuration à Virginie DANG VAN SUNG)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Cession du local communal situé 200 Rue Perrine (Parcelle AB712)

Pour rappel, par délibération en date du 25 septembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le déclassement du domaine public du local communal situé au 200 Rue Perrine et a autorisé Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour procéder à l'aliénation de ce bien.

Le 28 février 2025, un compromis de vente a été signé avec Mme Catalina Mihaela DOLHASCU et Monsieur Alexandre Anibal ALVES pour une acquisition au prix de 140 000 € afin d'installer un atelier de poterie.

Dans son avis en date du 8 septembre 2025, le pôle d'évaluations domaniales a estimé cet immeuble à 134 253€, assorti d'une marge d'appréciation de 10%.

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et, en particulier, d'administrer les propriétés de la Commune,

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant notamment que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens de la Commune,

Vu l'avis du Pôle d'évaluations domaniales en date du 8 septembre 2025,

Considérant que le local n'est plus affecté à un service public ;

Considérant l'intérêt pour la commune que ce local inoccupé soit réaffecté à une nouvelle activité qui participe à l'attractivité du centre-ville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la vente du local communal (lot n°89 de la Copropriété les berges du Foron 2 et les 195/2508èmes des parties communes générales) cadastrée section AB712 au prix de 140 000,00 euros (Cent-Quarante-Mille Euros) au profit de Mme Catalina Mihaela

DOLHASCU et Monsieur Alexandre Anibal ALVES ou toute substitution,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier,
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs,
- **DESIGNE** Maîtres DEMAGNY-LASSALETTE notaires à La Roche Sur Foron pour la rédaction de l'acte authentique de vente.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 1^{er} octobre 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 24 septembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

